

CONTRÔLE DE BRANCHEMENT COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE CESSION IMMOBILIERE

Afin que le service assainissement puisse traiter votre demande, veuillez compléter le formulaire suivant et le retourner par courrier ou par mail :

Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs
2, rue du Serein
89800 CHABLIS

☎ : 03.86.18.91.16

@ :

assainissement2@3cvt.fr et assainissement3@3cvt.fr

En l'absence de formulaire complété, le service assainissement ne pourra pas intervenir.

La présence du demandeur ou de son représentant le jour de la visite est indispensable.

1- DEMANDEUR - PROPRIETAIRE

Nom et prénom du demandeur :

Raison sociale :

Adresse actuelle :

Téléphone :

Mail :

En qualité de : propriétaire autre (préciser) :

2- HABITATION

Nom et prénom du propriétaire ou raison sociale :

Téléphone :

Nom et adresse du notaire ou agent immobilier chargé de la vente :

Adresse de l'intervention (si différente)

Adresse :

N° de parcelle et de section :

Pièce à joindre : extrait de plan cadastral

Date de la construction :

Date de la réalisation de l'assainissement :

Type d'habitation : principale secondaire

Nombre de pièces d'eau :

3- REDEVANCE ET DELAIS

Conformément à la délibération n°6 du 13/02/2019, la présente demande donnera lieu à une facturation de redevance d'un montant 100.00 € TTC, adressée au demandeur. Le règlement s'effectue au Trésor Public de CHABLIS.

A la réception de la demande, le service assainissement réalise une visite de contrôle sous 15 jours. Le rapport de branchement sera envoyé au demandeur dans un délai de 3 semaines maximum à compter de la date de la visite. Il pourra être transmis par courrier ou par mail, selon le souhait du demandeur.

4- ENGAGEMENT

Le demandeur certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus. Le demandeur s'engage à rendre accessible l'ensemble des dispositifs d'assainissement le jour de la visite.

Le demandeur s'engage à respecter le règlement du service d'assainissement collectif disponible par simple demande auprès de la Communauté des Communes Chablis, Villages et Terroirs ou sur son site internet (www.3cvt.fr).

Fait à le.....

Signature